



## Conditions Générales (version V 2025.10-01)

### **CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES APPLICABLES À LA FORMATIONS**

#### **ARTICLE 1 – GENERALITES**

Les présentes conditions générales de prestation de services applicables à la formation (les « Conditions Générales ») régissent les relations contractuelles entre la société S.S.P.R. LUX FORMATION SARL-S (la « Société ») et le cocontractant (le « Client ») (ci-après ensemble « les Parties » ou l'une d'entre elles « la Partie »).

Par Client on entend tout commerçant au sens de l'article 1 du Code de Commerce et tout consommateur au sens de la loi du 8 avril 2011 portant introduction d'un Code de la consommation, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Tous les contrat conclus avec la société S.S.P.R. LUX FORMATION SARL-S sont soumis aux présentes Conditions Générales, qui excluent automatiquement toutes les conditions générales et particulières du client, reçues antérieurement, concomitamment ou postérieurement à la conclusion des contrats. Aucune dérogation aux présentes conditions générales ne sera admise, sauf accord écrit des parties. Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance des clients par leur adjonction à l'envoi des devis et/ou des factures. Dès lors, chaque fois qu'un client fait appel aux services de la société S.S.P.R. LUX FORMATION SARL-S, il est réputé avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et accepter celles-ci sans réserve.

#### **ARTICLE 2 – PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT**

**Prix :** Les prix des formations sont indiqués en Euro. Les prix s'entendent hors TVA et toutes les autres taxes non comprises seront facturées en sus.

**Règlement :**

Un acompte peut être demandé à réception de la commande.

Sauf mention contraire, les factures sont payables immédiatement et sans escompte à partir de la date de la facture par virement bancaire au siège social de la Société.

**Pénalités de retard :** Tout retard de paiement donne droit à la Société de réclamer, sans mise en demeure préalable, à l'application des intérêts calculés au taux prévu à l'article 3 de la Loi modifiée du 18 avril 2004 relatif aux délais de paiement et aux intérêts de retard, ainsi que le paiement d'un montant forfaitaire prévu à l'article 5 de la même loi.

**Prise en charge par l'État/Cofinancement (INFPC) :**

- Le client (entreprise) qui bénéficie du cofinancement de l'État luxembourgeois est responsable de l'introduction et du suivi de son Plan de Formation auprès de l'INFPC.
- La Société fourni les documents nécessaires (certificat de présence, facture détaillée)



## Conditions Générales (version V 2025.10-01)

- En cas de prise en charge partielle ou de refus de cofinancement, le Client reste redevable de l'intégralité du coût de la formation auprès de la Société.

### ARTICLE 3 – ACCEPTATION DE LA COMMANDE

**Modalités d'inscription** : L'inscription est validée par le retour par le Client du devis signé et, le cas échéant, de la convention de formation ou contrat de formation professionnelle.

**Documents contractuels obligatoires** :

- **Client entreprise (personne morale)** : Une convention de formation est établie.
- **Client particulier (personne physique)** : Un contrat de formation professionnelle est établi.

**Délai de Rétractation (Client particulier / Vente à distance)** :

- **Client particulier (hors vente à distance)** : Les conditions d'annulation sont celles définies à l'Article 4.
- **Vente à distance (en ligne)** : Si la vente est conclue à distance avec un consommateur, le délai de rétractation est de **14 jours** conformément aux Articles L. 222-9 à L. 222-10 du Code de la Consommation. Au-delà de ce délai de rétractation, les conditions d'annulation sont celles définies à l'Article 4.

**Confirmation** : Seule la convocation, adressée par la Société au stagiaire (et au Client si différent) au plus tard [5] jours avant la date de la formation, confirme le maintien de la session.

### ARTICLE 4 – ANNULATION, REPORT ET CESSATION ANTICIPEE DE FORMATION

**Annulation/Report par la société** : L'Organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation en cas de force majeure ou d'insuffisance de participants. L'Organisme en informera le Client et proposera soit le report à une date ultérieure, soit le remboursement intégral des sommes versées.

**Annulation par le Client** : Toute annulation par le client doit être notifiée par écrit (e-mail ou LRAR). En cas d'annulation reçue :

- Plus de 30 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun frais n'est facturé.
- Entre 7 jours et 30 jours ouvrés avant le début : 50 % du montant total est dû à titre d'indemnité.
- Moins de 7 jours calendaires avant le début ou en cas de non-présentation : 100% du montant total est dû.

**Report par le client** : Tout report demandé par le client doit être notifié par écrit par lettre recommandée avec avis de réception au siège social sis 28 route de Bettembourg L-3333 HELLANGE ou par e-mail à [info@sspr.lu](mailto:info@sspr.lu) . Dans ce cas, les conditions d'indemnités financières sont identiques à celles applicables pour annulation par le client.



## Conditions Générales (version V 2025.10-01)

### ***Cessation anticipée ou absence du Stagiaire :***

- Toute formation commencée est due dans son intégralité (sauf cas de force majeure tel que stipulé à l'article 1148 du Code Civil).
- Toute non-présentation à la formation est due dans son intégralité (sauf cas de force majeure tel que stipulé à l'article 1148 du Code Civil).

### **ARTICLE 5 – MODALITES DE LA FORMATION**

***Contenu et Moyens :*** Le contenu, les objectifs et les méthodes sont détaillés dans le programme de formation transmis.

### ***Règlement Intérieur et Hygiène/Sécurité :***

- Le stagiaire est tenu de respecter le règlement intérieur de la Société (ou du lieu de formation).
- Pour les formations en intra-entreprise, l'employeur (Client) est responsable de fournir un environnement de travail sécurisé et conforme à la législation luxembourgeoise en matière de SST (Art. L. 312-3 du Code du Travail)

### ***Justificatifs de fin de formation :***

A la fin de chaque formation et dans un délai de 7 jours, les documents suivants seront envoyés au client pour la justification du suivi de formation, notamment dans le cadre des démarches de cofinancement ou de congé-formation (Art. L. 542-1 et suivants du Code du Travail)

- Attestation de présence
- Certificat de réalisation
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation
- Certificat de réussite ou Diplôme (en cas de réussite de la formation en fonction de la formation suivie)

### **ARTICLE 6 – COMMUNICATION**

Les Parties conviennent de communiquer par écrit par courrier ou e-mail. Les réseaux sociaux sont formellement exclus.

Les Parties conviennent que toute facture électronique émise par la Société produira les mêmes effets qu'une facture envoyée par voie postale, de sorte qu'en l'absence d'une contestation précise et détaillée par écrit dans les brefs délais de la réception de la facture, celle-ci sera considérée comme acceptée.



## Conditions Générales (version V 2025.10-01)

### ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus et supports pédagogiques. Toute reproduction ou distribution est strictement interdite sans son accord exprès.

### ARTICLE 8 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La Société est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle valide au Luxembourg. La Société ne saurait être tenue responsable des dommages causés aux biens et aux personnes **sur le lieu de formation intra-entreprise**, le Client (employeur) restant responsable de la sécurité de ses locaux et de son personnel conformément au **Code du Travail**.

### ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNES

La souscription à un service ou un contrat est subordonné à la collecte par la Société, auprès du Client, de données à caractère personnel dont le traitement est nécessaire à l'exécution de la relation d'affaires ou d'obligations légales.

La Société s'engage à traiter vos données personnelles dans le strict respect du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD), tel qu'applicable au Luxembourg et encadré par la Commission nationale pour la protection des données (CNPD). Toutes les informations collectées dans le cadre des procédures LBC-FT (Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme) sont exclusivement utilisées pour satisfaire aux exigences légales et sont conservées de manière sécurisée, conformément aux délais de conservation prévus par la loi. En application de ces règles, le Client dispose du droit d'accès, de rectification, du droit à la portabilité ainsi que du droit d'effacement de ses données personnelles. Le Client a également, le droit à la limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Il peut par ailleurs s'opposer audit traitement dans les limites prévues par la loi.

Les données collectées par la Société sont celles strictement nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle entre le Client et la Société. Les données transmises par le Client pourront être utilisées par la Société à des fins marketing (en vue d'informer le Client sur les activités de la Société, ses produits, ses services...), sauf opposition de ce dernier. Pour les besoins de l'exécution de la relation contractuelle entre le Client et la Société, les renseignements fournis par celui-ci pourront être transmis à des entreprises contractuellement liées à la Société.

**Pour la société S.S.P.R. LUX FORMATION SARL-S :**  
**Mme DUBU Nathalie**

*S.S.P.R. Lux Formation sarl-s*  
28 Route de Bettembourg  
L-3333 HELLANGE  
(+352) 27 52 15 76  
info@sspr.lu - www.sspr.lu  
RCS : B298872 - N° TVA : LU 36784811

S.S.P.R. LUX FORMATION SARL-S  
28 route de Bettembourg – L-3333 HELLANGE  
(+352) 27 52 15 76 – info@sspr.lu – www.sspr.lu  
N° TVA LU36784811 – N° RCS B298872 – Autorisation 10177998/0 – Agrément INFS-2025-OF-021  
SARL-S au capital de 10 000.00 €